

Complet

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire:

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages, alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES:

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT: } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. }
{ \$1 PAR AN } } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } { \$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Recue de la Semaine: Son Eminence le cardinal archevêque de Paris a constitué un comité diocésain ayant pour but de maintenir et défendre les écoles primaires chrétiennes.—Les exilés de la Commune de 1871 en France.—Société de colonisation du diocèse de Montréal; lettre circulaire de Mgr Fabre, à ce sujet.—Colonie de canadiens-français à Ontario.—Société de colonisation à New-York.—Crise ministérielle à Manitoba.—Le *Métis*, journal publié à Manitoba.—Visite de Son Excellence le Marquis de Lorne et de Son Altesse la Princesse Louise, à Québec.—Ordinations à la Basilique de Québec.—Le Révd. M. Adolphe Légaré, curé de St. Denis de Kamouraska.—Soirée littéraire, musicale et dramatique donnée par les élèves du Collège de Ste. Anne, à l'occasion de la fête de leur vénéré supérieur.—L'importation et l'introduction de bestiaux des Etats-Unis dans la Puissance du Canada est de nouveau prohibée jusqu'au 6 septembre prochain.
Causerie Agricole: Défrichement des terres insectes.
Sujets divers: A nos abonnés.—Les petits oiseaux.—Culture du radis (raves).—Apiculture: des abeilles; espèce, génération, police et génie des abeilles; trois sortes d'abeilles dans une ruche.—Culture des pommes de terre.—Nourriture verte donnée au cheval.—Emplacement du rucher.
Choses et autres: Emigrants vers Manitoba.—La *Mechanic's Bank*.—Exportations d'animaux en Europe.
Recettes: Conservation du bouillon.—Comment rendre le cuir imperméable.

A MM. les maîtres de poste.—Plusieurs journaux nous sont renvoyés de temps à autre sans aucune indication de provenance. Nous attirons l'attention de MM. les maîtres de poste sur le règlement postal No. 7; ayant trait aux journaux, par lequel nous avons droit de recevoir un avis portant le timbre du bureau de poste d'où le journal est renvoyé, et cela à deux reprises consécutives. Nous regretterions d'avoir à nous plaindre en haut lieu des irrégularités dont nous avons à souffrir. Nous prions donc tous les maîtres de poste de bien vouloir renvoyer les numéros de la *Gazette des Campagnes* qui auront été refusés, et d'indiquer, par la circulaire officielle, la raison du renvoi ainsi que le lieu du bureau de poste d'où le journal est renvoyé.

A nos abonnés.

Avec le présent numéro, nous commençons la publication de la dix-septième année de la *Gazette des Campagnes*.
Pour la troisième fois, nous avons dû suspendre

momentanément la publication de ce journal. La dernière suspension a été plus longue que nous l'avions d'abord prévu; nous croyions que sur les \$2,044 dues pour arrérages d'abonnement en recevoir au moins la moitié, et nous n'en avons reçu que le quart. Pour cette raison, nous n'avons pas pu en reprendre la publication au 1er avril.

Nous remercions ceux qui se sont empressés de nous payer. Cependant un grand nombre d'abonnés nous ont demandé un délai de un, deux et même trois mois; nous en avons tenu compte, et nous espérons qu'après la date fixée par chacun, l'on s'empressera de répondre à la promesse qui nous a été faite de payer au temps dit.

Pour ceux qui n'ont pas encore répondu à notre demande, nous leur donnons un mois de délai.

Nous n'avons pas voulu reprendre la publication de la *Gazette* sans être certain de pouvoir la publier d'une manière plus régulière qu'autrefois. A l'avenir, l'envoi de ce journal par la poste se fera le jeudi, jour même de sa publication, afin que tous les abonnés puissent la recevoir le dimanche.

Les lettres nombreuses d'encouragement que nous avons reçues, ainsi que le patronage des annonces, qui nous a été promis par les Honorables Ministres du Gouvernement Fédéral et celui de la Province de Québec, sont pour nous de puissants motifs à ne pas prolonger davantage la suspension de la publication de la *Gazette des Campagnes*.

Nous remercions la presse canadienne de sa sympathie à l'égard de la *Gazette des Campagnes*, et des vœux qu'elle formait pour que la suspension de ce journal d'agriculture ne fut pas de longue durée. Nous remercions MM. les éditeurs qui ont bien voulu nous envoyer leur journal durant le temps de la suspension de la *Gazette*: cette libéralité de leur part nous était d'autant plus agréable que nous conservons en liasse ces différents journaux qu'il nous est toujours si agréable de consulter, quand il s'agit de questions traitant de colonisation ou d'agriculture.